

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

L'an 2026, le 22 juin à 10h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux membres du Bureau Communautaire le 16/6//2026.

Présents	Christian POTEAU, Jonathan WOCHENMAYER (visioconférence), Aline HELLIAS, Jean-Luc GERMAIN, Gilles ROSSIGNEUX, Philippe CASSARD, Patrice MOTTE (visioconférence), Louis Marie SAOUT, Daisy LUCZAK, Sandra BALLABENE, François VENANZUOLA, Marième TAMATA-VARIN , Patricia TORCOL, Nadine GAVARD
Excusé(e)s ayant donné procuration	Pierre-François PRIOUX à Christian POTEAU
Absent(s)	Gilles GROSLEVIN
A été nommé(e) secrétaire de séance	Aline HELLIAS

Date de convocation : 16/06/2026

Date d'affichage : 16/06/2026

La séance débute à 10h15.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

Aline HELLIAS a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 21 avril 2026

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 21 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par la Direction Départementale des Territoires (DDT)

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

4. Télécabine située à Grisy-Suisnes

➤ *Rapporteuse : Patricia TORCOL*

5. Pouvoirs de police spéciale

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

6. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

7. Pacte de gouvernance

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

8. Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

9. Mise à jour du tableau des effectifs

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité, qui fixe l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

• **ALSH**

Afin de répondre aux besoins en personnel recensés dans le service de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé la modification du temps de travail de 13 emplois d'animateurs annualisés, sur le grade d'adjoint d'animation.

En effet, en fonction de la disponibilité des animateurs (mercredi, réunion, vacances scolaires, nuitées et séjours) et pour assurer le fonctionnement à flux tendu de l'ALSH, ils peuvent effectuer, selon un planning annualisé, différents temps de travail hebdomadaire.

Il est donc proposé la création des postes ci-joint :

Création				
Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Nombre
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 21,09/35ème	2
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 20,06/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 19,02/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 18,83/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 15,72/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 15,52/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 15,31/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 13,24/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 10,76/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 7,24/35ème	3
			Total	13

En contrepartie, les postes suivants seront supprimés lors du premier bureau de septembre, les contrats actuels ayant été conclus jusqu'au 31 août 2026 :

Suppression				
Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Nombre
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 21,71/35ème	6
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 20,68/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 19,64/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 18,82/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 15,52/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 10,82/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur/trice ALSH	TNC 7,45/35ème	2
			Total	13

- Administration générale

Suite au recrutement d'une adjointe administrative en remplacement du précédent agent parti en retraite au 1^{er} janvier 2026 pour l'accueil, le grade figurant au tableau des effectifs ne correspond plus au grade contractuellement conclus. De ce fait, il est proposé la modification du grade comme suit :

Modification

Filière	Ancien grade	Nouveau grade	Poste	Temps de travail	Nombre
Administrative	Adjoint administratif principal	Adjoint administratif	Adjointe administrative	TC	1
				Total	1

- RPE

La responsable du RPE, dont le poste est actuellement réparti à 25% sur la Convention Territoriale Globale (CTG) et 75% sur le RPE a alerté la direction sur un dysfonctionnement au sein du RPE du fait de la charge de travail inhérente à la CTG, impactant le fonctionnement du RPE et le risque que cette situation engendrait, notamment de non-conformité vis-à-vis des obligations conventionnelles. De ce fait, elle a proposé la répartition de son temps de travail, à 50% sur la CTG et 50% sur le RPE. Cette nouvelle répartition impliquant de compenser la réduction du temps RPE (de 75 % à 50 %), et afin de ne pas dégrader la qualité du service rendu aux familles et aux professionnels de la petite enfance, il a été proposé en conséquence que le poste de l'animatrice du RPE, actuellement à temps non complet à hauteur de 19 heures hebdomadaire soit porté à temps plein.

L'animatrice concernée a été informée de cette perspective et a exprimé son accord pour cette évolution.

Modification					
Filière	Ancien grade	Poste	Ancien temps de travail	Temps de travail	Nombre
Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Animateur/trice RPE	TNC 19/35ème	TC	1
				Total	1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ci-joint par la création et la modification des postes ci-dessus.

ATTRIBUE le régime indemnitaire afférent à ces grades.

DIT que la rémunération suit automatiquement les revalorisations applicables à la Fonction Publique Territoriale.

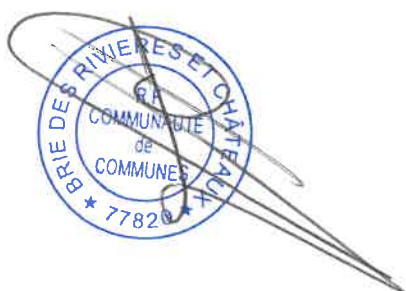
DIT que le tableau des effectifs ci-joint sera modifié en conséquence.

PRECISE que, pour les postes le nécessitant, le recours à un contractuel sera possible dans les conditions de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

10. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Le Président
Christian POTEAU



Le secrétaire de séance
Aline HELLIAS



